

LE SECTEUR NON STRUCTURE, L'EMPLOI
ET LE SOUS EMPLOI
QUELQUES REFLEXIONS SUR LES CONCEPTS
UTILISES DANS LES ENQUETES

CHARMES Jacques
ORSTOM, FRANCE.

Economie cachée, immergée, souterraine, sont les termes utilisés dans les pays industrialisés pour désigner un phénomène qui a pris, au cours des dernières années, une certaine ampleur. Dans les pays socialistes, on parle d'économie parallèle. Tous ces termes sont des antinomiques d'une référence qui est visible, émergée, dominante, légale, normale : le pouvoir et l'ordre économique qu'il est chargé de faire respecter. Dans ces conditions, l'économie souterraine ou parallèle y apparaît comme le contournement de législations dont le développement et la complexification ont souligné le caractère excessif. Ces formes d'activité constituent donc une contestation du pouvoir, et comme telles, sont destinées à être réprimées.

Dans les pays en voie de développement, le secteur informel ou non structuré désigne un phénomène comparable en apparence, mais en fait fondamentalement différent. Dans ces pays, l'Etat moderne et en particulier la fonction économique des Administrations Centrales y sont d'origine plus récente. Les législations qu'elles sont chargées de faire appliquer ne s'y sont pas mises en place progressivement, comme ce fut le cas dans les pays industrialisés, mais au contraire ex abrupto, de sorte que leur caractère, artificiel, inadapté, excessif, leur est intrinsèque. On ne peut pas dire que c'est leur inadaptation qui entraîne leur contournement, mais simplement, l'impossibilité ou la difficulté de leur application : l'initiative privée y naît dans l'illégalité et l'on pourrait dire que tel est son état naturel. Il est clair que l'on ne peut attendre du migrant issu de l'exode rural qu'il aille s'inscrire au registre du commerce, ni des petits artisans qu'ils soumettent au contrôle du fisc leurs bénéfices réels.

Ne répondant pas aux normes officielles et légales, ces activités sont qualifiées d'informelles et de non structurées. Il n'y a pas de différence fondamentale entre les termes "informel" et "non structuré". Informel est un anglicisme dont l'équivalent dans la langue française serait l'expression "non structuré". Cependant on peut remarquer que dans la littérature francophone actuelle et la pratique correspondante, le terme d'informel a tendance à être utilisé par les recherches ponctuelles ou à caractère universitaire, alors que l'expression "non structuré"

a été utilisée par les enquêtes empiriques portant sur des champs d'investigation assez larges (enquêtes du BIT sur les villes africaines, enquête tunisienne). Cette pratique traduit sans doute un certain clivage entre empirisme et théorie, mais la variation de contenu entre les deux terminologies est infime, et il est inutile d'alimenter un débat sur cette question.

La négation incluse dans les termes (informel, non structuré) ne signifie certes pas que le secteur d'activité envisagé n'a pas de formes ou de structures spécifiques, mais bien que ces formes ou ces structures ne sont pas reconnaissables ou classables à partir des critères habituels. Par cette terminologie, il s'agit donc simplement de tracer une limite en deçà de laquelle certains concepts et certaines analyses ne sont plus opératoires, et surtout certaines méthodes et techniques de collecte ne sont plus adaptées.

Peut-on cependant proposer une définition du secteur non structuré ? Et quelle que soit la définition qu'on en donne, l'importance de ce secteur en terme d'emplois n'est-elle pas dépendante des concepts utilisés pour mesurer les phénomènes liés à l'activité et au chômage ?

Telles sont les deux questions auxquelles nous allons nous efforcer de répondre.

I - Le secteur non structuré - Origine du concept et définitions

1) - Origine du concept

Les modèles dualistes de développement élaborés dans les années 60 n'accordent, par définition, aucune place au secteur non structuré, puisqu'ils ne distinguent qu'entre un secteur traditionnel agricole où le sous emploi prévaut et où la productivité et donc la rémunération du travail sont faibles, et un secteur moderne industriel où le processus d'accumulation permet d'absorber l'offre illimitée de travail du premier secteur.

C'est peu de dire que ces modèles (dont celui de Lewis est le plus connu) enfermaient de façon trop simpliste des réalités qui les remettaient en cause : le début des années 70 marque une prise de conscience de l'explosion urbaine et de l'échec du secteur moderne à procurer des emplois aux migrants ruraux nouvellement urbanisés. L'offre illimitée de travail n'ayant pas rencontré une demande aussi élastique de la part du secteur moderne, l'on s'attendait à observer des taux de chômage ouvert assez élevés.

C'est à cette époque que sont lancées les premières investigations systématiques, notamment à travers le Programme Mondial de l'Emploi du Bureau International du Travail. L'un des premiers rapports relatifs à ce programme - le fameux rapport sur le Kenya (1) - montre que le solde de la population active qui n'est pas employé dans le secteur moderne n'est pas pour autant au chômage, mais s'occupe et tire des revenus des activités du secteur informel.

Les auteurs du rapport sur le Kenya n'ont pas été les premiers à utiliser le terme, mais c'est à eux que l'on doit d'en avoir proposé une définition (voir ci-dessous) et d'avoir suscité les recherches ultérieures sur ce phénomène.

Sans doute pourrait-on remarquer que cette "découverte" apparaît a posteriori d'une telle évidence qu'on peut s'étonner que nul économiste ne s'en soit avisé auparavant. Dans les pays où le chômage n'est pas indemnisé, il faut bien que les individus drainés vers les villes à travers l'exode rural trouvent des opportunités de revenus qui ne soient pas les seules réserves de subsistance fournies par leurs milieux d'origine.

Toutefois, et pour cette raison même, les activités non structurées étaient toujours considérées comme peu productives et

(1) International Labour Office (1972) : Employment, Incomes and Equality. A Strategy for Increasing Productive Employment in Kenya. Genève. 600 p.

négligeables sur le plan de la production sinon sur celui de la redistribution des revenus. En somme, le secteur non structuré n'était que la simple transposition en ville du sous-emploi rural. Mais ce secteur, qui avait joué un rôle considérable d'amortisseur de l'exode rural, pouvait-il constituer le creuset où se forgeraient de petits entrepreneurs nationaux capables d'édifier une industrie à la mesure du pays ? Telle est la question à laquelle s'efforçait de répondre le BIT, dans le cadre du Programme Mondial de l'Emploi et plus spécifiquement du Programme de recherche sur l'acquisition des qualifications et l'auto-emploi dans le secteur non structuré des zones urbaines d'Afrique francophone (programme portant sur les villes de Yaoundé, Bamako, Nouakchott, Lomé, Kigali (1). Pour l'Afrique anglophone, il faut signaler les travaux sur Lagos, Kumasi et Freetown.

Quant à la question de savoir quelle est l'importance de la contribution du secteur non structuré à la production nationale et à la formation des revenus et d'une façon générale quelle place lui accorder dans les politiques macro-économiques, elle a longtemps été occultée en raison de deux obstacles majeurs :

- d'une part l'absence d'enquêtes au niveau national dans ce domaine,
- d'autre part, l'utilisation de concepts et de méthodes de collecte et d'analyse classiques mais inadéquats, ne pouvant aboutir qu'à une sous-estimation de la place et du rôle de ce secteur dans l'économie nationale.

Les enquêtes nationales tunisiennes se rattachent à cette seconde catégorie, ainsi que l'enquête du PECTA (Programme des Emplois et des Compétences Techniques pour l'Afrique) sur la ville de Niamey. D'une certaine façon également et dans le seul domaine de l'emploi, les analyses comparatives réalisées en Tunisie, en Côte d'Ivoire et au Maroc permettent de prendre une mesure plus exacte du poids de ce secteur dans l'ensemble national.

La question qu'il s'agit dès lors d'élucider est celle de savoir quelles sont les définitions données du secteur non structuré dans ces diverses enquêtes et investigations, et si elles permettent des comparaisons.

2) - Définitions du secteur non structuré. On peut distinguer trois grands types de définitions :

(1) Bien que non rattachées directement à ce programme, des enquêtes réalisées à Ouagadougou et Dakar fournissent des données et poursuivent des objectifs comparables.

- des définitions à pluralité de critères,
- des définitions fonctionnelles,
- des définitions empiriques.

Les définitions à pluralité de critères ont été inaugurées par le rapport Kenya déjà cité qui fut le premier à proposer une liste de critères censés caractériser le secteur non structuré. Ces critères sont les suivants :

- la facilité d'entrée (c'est-à-dire d'installation à son propre compte),
- l'utilisation de ressources locales,
- la propriété familiale des entreprises,
- la petite échelle des activités,
- une technologie à haute intensité travail, et adaptée,
- des formations ou qualifications acquises en dehors du système scolaire officiel,
- des marchés de concurrence non réglementés (la non réglementation signifiant aussi la non protection).

Le secteur structuré, "formel", y est défini par des critères strictement opposés.

Bien que de tels critères de définition ne soient pas en nombre illimité, il existe évidemment autant de définitions qu'il y a d'auteurs. On peut ainsi citer Milton Santos (1) qui retient 16 critères pour définir ce qu'il appelle le circuit inférieur de l'économie urbaine. Parmi ceux-ci, retenons : la technologie à haute intensité travail, la faiblesse des capitaux et des stocks, le recours au crédit non institutionnel et l'absence d'aide gouvernementale, des marges bénéficiaires élevées à l'unité, mais globalement faibles ; un certain nombre d'autres critères retenus sont plus qualitatifs, par exemple : les prix soumis à marchandage, l'emploi "multiple et élastique", etc.

Bien que les critères retenus soient souvent liés entre eux, certains auteurs élargissent le champ de la définition en demandant

(1) Milton Santos : L'espace partagé : les deux circuits de l'économie urbaine des pays sous développés. Paris, 1975.

que l'une au moins des conditions qu'ils énoncent soit remplie. Ainsi S.V. Sethuraman (1) cite : l'emploi de 10 personnes au plus, la non application des règles légales ou administratives, l'emploi d'aides familiaux, l'absence d'horaire ou de jours fixes de travail, l'absence de crédits institutionnels, une formation scolaire des travailleurs inférieure à 6 ans, et pour certaines activités : l'absence d'énergie mécanique ou électrique, le caractère ambulante ou semi-permanent de l'activité.

L'inconvénient de telles définitions est qu'elles sont des définitions a posteriori, ou alors in abstracto : dans l'un et l'autre cas, leur utilité pour le statisticien cherchant à définir un champ d'investigation est faible. On ne peut savoir si telle ou telle activité remplit toutes les conditions posées, ou bien une seule ou plusieurs d'entre elles, que si l'on a posé auparavant les questions correspondantes, ce qui signifie que l'on doit poser ces questions à toutes les unités constituant l'univers. A moins d'admettre que la définition posée ne doive être respectée qu'en moyenne, et qu'elle s'applique donc à un champ ou à un univers défini d'une autre façon, à l'aide d'un critère connu a priori pour tout l'univers : le nombre d'emplois par exemple est en général l'information la plus communément disponible à partir des statistiques existantes.

Les définitions fonctionnelles refusent la dichotomie érigée en principe par les définitions précédentes : le secteur non structuré (alors appelé "petite production marchande" ou "petty production") ne saurait être appréhendé indépendamment du secteur capitaliste dont il est un des éléments de reproduction, permettant l'accumulation du capital à travers un faible coût de reproduction de la force de travail et la constitution d'une réserve de main d'oeuvre faisant pression sur le taux de salaire. Le développement du secteur non structuré est ainsi sous l'entière dépendance de l'accumulation du capital.

Réserve de main d'oeuvre dans laquelle l'industrie capitaliste vient puiser les forces de travail dont elle a besoin et rejeter celles dont elle n'a plus l'usage, le secteur non structuré permettrait de faire pression sur le taux de salaire, puisque ses membres seraient très nombreux à se porter sur le marché du travail afin de répondre aux offres d'emploi du secteur moderne, même pour des salaires inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Parallèlement, le secteur non structuré permet une reproduction à faible coût de la force de travail utilisée par le secteur moderne, en offrant les biens et services nécessaires à bas prix.

(1) S.V. Sethuraman : Le secteur urbain non structuré : concept, mesure et action. Revue Internationale du Travail. Vol. 114, n° 1. juillet-août 1976.

Les recherches suscitées par ces définitions fonctionnelles s'efforcent ainsi de collecter des informations tendant à montrer la multiplicité et l'importance des relations existant entre les deux secteurs : mouvements de main d'oeuvre dans les deux sens (on cherchera dans les biographies des travailleurs, des traces de passage dans l'autre secteur), mouvements de produits (on cherchera à montrer la dépendance du secteur non structuré à l'égard du secteur moderne pour la disposition des matières premières ou des produits intermédiaires, ou pour la passation de certains marchés), type de clientèle se fournissant auprès du secteur non structuré (on cherchera à montrer que les agents du secteur moderne s'y approvisionnent).

Cependant les données empiriques ainsi recherchées pourraient aussi bien être présentées sous forme d'une liste de critères et de ce point de vue, les définitions fonctionnelles se heurtent aux mêmes critiques que les précédentes. Le type même de données collectées n'est d'ailleurs pas probant, et présente un caractère ambivalent permettant des interprétations diverses (par exemple le mouvement de passage du secteur moderne vers le secteur non structuré peut être interprété comme une attraction exercée par ce dernier, et non un reflux contraint).

Les définitions empiriques ont été généralement adoptées par les praticiens d'enquêtes. Elles consistent à définir a priori le secteur non structuré comme étant constitué par l'ensemble des activités non agricoles non appréhendées par les statistiques régulières classiques. Trois démarches sensiblement différentes peuvent se rattacher à ces définitions :

- sur la base d'un parcours exhaustif du territoire, sont dénombrés et recensés tous les établissements non saisis par la source statistique permanente : c'est le cas du Recensement des Etablissements en Côte d'Ivoire (1976) qui exclut les entreprises suivies par la Centrale des Bilans,
- sur la base d'un parcours exhaustif également, peuvent n'être dénombrées et recensées que les seules activités se déroulant en des emplacements permanents ou semi-permanents (à l'exclusion donc des ambulants), et présentant des caractéristiques telles qu'il est exclu que l'entreprise puisse faire partie du secteur moderne. Se heurtant à la contradiction signalée plus haut à propos des définitions à pluralité de critères, cette démarche revient à privilégier un critère, par exemple un de ceux cités par Sethuraman (vraisemblablement la taille en nombre d'emplois), ou bien la tenue d'une comptabilité qui correspond généralement à l'inclusion dans les statistiques classiques, ou bien encore simplement l'idée que l'enquêteur se fait du secteur moderne, ce qui est insatisfaisant car parfaitement subjectif, quelles que soient les précautions prises dans les instructions aux enquêteurs

(sauf à leur fournir la liste des entreprises appartenant au secteur moderne). C'est une telle démarche qui a été adoptée par le Bureau International du Travail dans le cadre du "Programme de recherche sur l'acquisition des qualifications et l'auto-emploi dans le secteur non structuré des zones urbaines d'Afrique francophone", pour la réalisation des enquêtes sur les villes de Nouakchott, Lomé, Bamako, Kigali, Yaoundé.

- Plus logiquement, puisque dans tous les cas il convient de contrôler l'appartenance des établissements à l'un ou à l'autre secteur en posant une ou plusieurs questions, il est procédé à un dénombrement exhaustif de tous les établissements, quelles que soient leur taille et leur activité (cas des Recensements d'établissements réalisés en Tunisie en 1976 et 1981), et même parfois quel que soit le mode d'exercice de l'activité (cas du Recensement des Activités de Niamey réalisé en 1981 par le "Programme des Emplois et des Compétences Techniques pour l'Afrique" du BIT, qui a inclus le dénombrement des activités non sédentaires).

Le dénombrement de tout l'univers et son partage selon un critère unique, notamment l'enregistrement dans les fichiers ou les statistiques administratives, présentent l'avantage de définir un champ d'investigation clair à l'intérieur duquel il est ensuite possible de raffiner l'analyse en croisant plusieurs critères, à condition que ceux-ci aient été relevés sur l'ensemble de la population.

Cette façon de procéder présente toutefois un double inconvénient : d'une part elle rend difficiles les comparaisons d'un pays à l'autre puisque l'importance du secteur non structuré dépendra alors du niveau de développement des statistiques ou du degré d'application des règlements administratifs, c'est-à-dire de l'efficacité de l'Administration. D'autre part elle rend difficiles également les comparaisons dans le temps puisque, en principe, le taux d'enregistrement dans les fichiers administratifs ou dans les statistiques périodiques a tendance à s'améliorer, et donc les progrès de la couverture statistique et administrative ne peuvent que se traduire par un rétrécissement, ou du moins une croissance plus lente, du secteur non structuré. L'adoption du critère de taille (moins de 10 emplois) (1) comme définition du secteur non structuré permet de pallier en partie ces deux inconvénients. En partie seulement, car le délicat problème de la constance du champ reste posé.

(1) Critère qui peut aisément être modulé selon l'activité : il est logique, par exemple, de prendre une taille plus faible dans le commerce.

Etant donné que les petits établissements sont appelés à progresser et à devenir grands, la croissance naturelle des établissements du secteur non structuré n'a-t-elle pas tendance à se traduire par un rétrécissement du volume global des emplois qu'il procure ?

Quelle que soit la définition adoptée, le contenu du secteur non structuré reste très hétérogène.

3) - Hétérogénéité des activités du secteur non structuré

On peut distinguer, à l'intérieur du champ que recouvre le secteur non structuré ainsi défini, deux catégories bien distinctes :

- les activités qui s'exercent dans des établissements ou des locaux spécialement prévus à cet effet. Ces activités représentent ce que nous avons appelé le secteur non structuré localisé.
- les activités qui ne s'exercent pas dans des établissements mais dans des domiciles, ou sur des chantiers, dans les rues, et d'une façon générale de façon itinérante. Nous avons regroupé ces activités sous le terme générique de secteur non structuré non localisé.

Alors que le secteur non structuré localisé peut être et est généralement appréhendé à partir d'enquêtes d'entreprises ou d'établissements, l'étude systématique du secteur non structuré non localisé relève des enquêtes auprès des ménages.

Le secteur non structuré localisé est constitué par :

- de petites et moyennes entreprises qui ne s'y trouvent incluses que du fait de l'incapacité des statistiques périodiques à les appréhender. Dans une phase plus avancée du processus d'investigation, ces entreprises doivent être versées dans le secteur moderne auquel leurs caractéristiques les font appartenir à l'évidence.
- l'artisanat et le petit commerce au sens classique du terme, constitués par des activités qui, sans être obligatoirement enregistrées ou en règle avec les réglementations en vigueur, ont pignon sur rue, enseigne et notoriété.
- les "intrus", "casseurs", "amateurs", ainsi dénommés par la catégorie précédente, et qui en constituent une excroissance générée par le processus de concurrence exacerbée caractérisant le secteur non structuré. Bien qu'exerçant dans des locaux, ces activités se distinguent des précédentes

par la non appartenance à des associations professionnelles, l'absence d'enseignes et donc, en quelque sorte, par un moindre degré d'organisation (1).

Le secteur non structuré non localisé est constitué par :

- les tâcherons et travailleurs à façon, sur chantiers (BTP), à domicile (sous traitance) ou dans les ateliers,
- les travailleurs itinérants sans localisation fixe (transport),
- les marchands ambulants,
- le travail noir à domicile (activités clandestines de production ou de service),
- le travail à domicile traditionnel (tissage des tapis),
- les travailleurs non déclarés par les employeurs du secteur non structuré localisé.

La diversité de ces modes d'exercice correspond, pour une large part à la diversité des branches d'activité, chaque branche se caractérisant par un ou deux modes d'exercice particulier.

Il peut être utile de resituer cette terminologie par rapport à celle en usage au Bureau International du Travail. Dans ses enquêtes, le BIT distingue le secteur non structuré sédentaire qui regroupe le secteur non structuré localisé ainsi que les activités du BTP et des Transports, et le secteur non structuré non sédentaire regroupant les artisans et marchands ambulants. Les activités sédentaires sont parfois divisées en activités sur marché et hors marché. Enfin les enquêtes approfondies ne portent que sur le secteur non structuré moderne (il serait plus juste de dire modernisable car tel est le sens qui lui est donné) : il s'agit des activités sédentaires de production (à l'exclusion parfois de la confection), et des services de réparation mécanique, à l'exception des autres services et du commerce et des transports.

Malgré la variété des définitions et des méthodes d'approche, il y a cependant un certain consensus sur le contenu de ce que l'on appelle le secteur non structuré. Celui-ci reste néanmoins très hétérogène et de plus, son volume est très dépendant du contenu des concepts utilisés pour la définition et la décomposition de la population active, et des unités d'observation retenues dans les enquêtes.

(1) Nous ne détaillons pas plus ici, mais le contenu de la collecte permet de faire ressortir les caractéristiques particulières différenciant les 3 catégories.

II - Effets des concepts et définitions de la population active et de ses composantes sur l'importance du secteur non structuré

1) - Définition de la population active. L'effet de la définition de la population active sur le volume des effectifs du secteur non structuré concerne essentiellement ce que nous avons appelé le secteur non structuré localisé, du fait de l'inclusion ou non des populations actives marginales. Mais l'âge de relevé de l'activité influe également sur les effectifs du secteur non structuré localisé.

Certains recensements et enquêtes auprès des ménages s'efforcent, à l'aide de questions complémentaires, de réintroduire dans la population active des personnes qui, spontanément se sont déclarées inactives. Il s'agit essentiellement de femmes au foyer qui s'avèrent participer à des travaux agricoles ou d'artisanat traditionnel à domicile (tissage, confection, etc.). Dans les enquêtes par sondage sur l'emploi auprès des ménages, les questions complémentaires posées à l'ensemble de la population inactive d'âge actif incluent un emploi du temps de la période de référence (en général, la semaine). Sont alors considérés comme actifs marginaux, selon les recommandations du BIT, tous les individus s'étant déclarés spontanément inactifs mais ayant effectivement travaillé plus de 15 heures au cours de la semaine de référence. On remarquera ici que le nombre d'heures requis de ces marginaux est supérieur à celui qui est requis des actifs de premier ordre pour lesquels il suffit en général qu'ils aient travaillé une seule journée, c'est-à-dire en fait une heure, au cours de la semaine de référence. Il n'est donc pas possible d'assimiler la population active marginale au sous-emploi d'autant plus que ces femmes partagent leur emploi du temps entre une activité dite marginale et une "inactivité" de femme au foyer. Elles ne constituent donc pas obligatoirement une main d'oeuvre disponible, sauf si elles se déclarent prêtes à accepter un emploi salarié.

S'il est vrai que la majorité de ces actifs marginaux travaillent dans l'agriculture, un bon nombre d'entre eux exercent leur occupation dans les branches artisanales traditionnelles, notamment dans le textile et la confection, où leur poids peut être considérable et représenter l'essentiel du secteur non structuré non localisé. En 1980, en Tunisie, ces actifs marginaux comptaient pour 13,9% de la population active occupée totale, 52% exerçaient leurs activités en dehors de l'agriculture et ils représentaient 49,6% de la main d'oeuvre totale de la branche Textile-Habillement-Cuir.

Il est évident, dans ces conditions, que l'importance du secteur non structuré, en particulier du secteur non localisé, et plus spécialement dans certaines branches, dépend de l'inclusion ou non des actifs marginaux dans les statistiques de population active. Or ce concept n'est pas appliqué dans tous les pays, et les comparaisons

internationales notamment dans le domaine du secteur non structuré, ne peuvent que s'en ressentir.

Sans peser aussi lourdement que l'activité marginale sur le volume d'emploi dans le secteur non structuré, l'âge d'activité reste un facteur important dans l'estimation de ses effectifs puisque après l'agriculture, le secteur non structuré est le premier employeur d'enfants, et plus particulièrement le secteur localisé. En la matière, les pratiques nationales sont loin d'être harmonisées. Si l'on peut généralement entreprendre des comparaisons entre pays sur la population active de 15 ans et plus, il est difficile de descendre en dessous de cette limite. Certains pays ne publient aucune statistique en dessous de cet âge ; d'autres en ont publiées, mais n'en publient plus ; d'autres encore effectuent des relevés à partir de 10 ans, 6 ans et même 4 ans.

Les estimations du secteur non structuré doivent donc s'efforcer de descendre en dessous de l'âge légal, mais les comparaisons internationales ne doivent pas oublier de prendre en compte ce facteur perturbateur.

2) - Définition des composantes de la population active.

Les nomenclatures d'activités et de professions utilisées jouent un rôle non négligeable dans la possibilité de réalisation d'analyses comparatives entre les enquêtes auprès des ménages et les enquêtes d'entreprises. Certaines enquêtes, en particulier celles qui couvrent les activités non sédentaires, se sont efforcées d'élaborer des nomenclatures adaptées à la situation. D'autres enquêtes de ménages ont posé des questions concernant les modalités d'exercice de l'activité (indépendant avec local, indépendant à domicile, indépendant ambulants...) mais cela n'a d'importance que pour les cas où l'on cherche à évaluer les effectifs du secteur non structuré à partir des seules sources de ménages. Nous insisterons surtout ici sur les concepts relatifs au statut dans la profession.

Sur ce point, les enquêtes distinguent en général entre : patrons-employeurs, indépendants, salariés, apprentis et aides familiaux. Or de nombreuses confusions peuvent intervenir dans l'application de ces concepts à la population active, dans des situations extrêmement différentes de celles pour lesquelles ils ont été forgés. Et les répercussions sur les effectifs employés dans le secteur non structuré seront d'autant plus importantes que la définition du secteur qui aura été retenue en limitera l'application aux seuls indépendants, apprentis et aides familiaux, ou encore aux seuls employeurs de moins de 5 salariés ou de 10 emplois par exemple, ou encore aux seuls patrons dont les effectifs employés sont composés à raison de moins de 50% par des salariés. Ces confusions dans l'application des concepts peuvent intervenir du fait de l'absence de rigueur de la part de l'enquêteur et donc du statisticien, mais aussi en raison de la différence de point de vue

qui existe selon que c'est l'intéressé lui-même qui décrit sa situation sur son lieu d'habitation (enquêtes ménages), ou sur son lieu de travail (enquêtes d'entreprises en l'absence du patron ou de l'employeur), ou selon que c'est le patron qui décrit la situation de son employé sur le lieu de travail (cas général des enquêtes d'entreprises). Nous allons donner quelques exemples typiques de ces confusions ou différentes interprétations.

Les aides familiaux peuvent être assimilés par les ménages à la catégorie professionnelle de "femme de ménage" ou de "bonne". Dans les entreprises, le patron employant des enfants en dessous de l'âge légal peut avoir tendance à les présenter comme des aides familiaux, ce qui lui apparaît comme une justification.

L'apprentissage est un concept faisant intervenir l'âge, l'absence d'expérience professionnelle et l'acquisition d'une formation sur les lieux mêmes de travail. Cette dernière raison fait que les entreprises sont autorisées à employer cette main d'oeuvre en dessous de l'âge minimum légal (16 à 18 ans en général) et à la rémunérer en dessous du salaire minimum, ou à ne pas la rémunérer du tout. Comme dans de nombreuses langues, et étant donné le contexte socio-économique de l'entreprise du secteur non structuré, le terme se traduit par "enfant", les relations paternalistes qu'entretient le patron à l'égard de ses employés, peuvent l'amener à qualifier d'enfants, des jeunes travailleurs ayant plusieurs années d'expérience professionnelle et percevant un salaire, et qui devraient donc être considérés comme salariés. Dans des contextes différents, les jeunes migrants issus de l'exode rural et sans qualification professionnelle peuvent être employés comme apprentis en arrivant à la ville, alors qu'ils ont un âge très supérieur au minimum légal et devraient donc être employés en tant que salariés. Ainsi celui qui se déclare salarié dans les enquêtes de ménages peut fort bien être considéré par son patron comme apprenti dans les enquêtes d'entreprises.

Dans ces enquêtes, on assiste donc au mieux à un glissement des apprentis vers les aides familiaux, et des salariés vers les apprentis, afin de justifier l'absence ou la faiblesse des rémunérations versées. Au pire, ces catégories d'emplois ne sont pas déclarées et risquent donc d'être plus ou moins fortement sous estimées.

C'est cependant le concept de salariat qui pose les problèmes les plus délicats dans son application au secteur non structuré. L'une des caractéristiques généralement admise du secteur non structuré est qu'il n'emploie que rarement des salariés au sens classique du terme, c'est-à-dire des personnes touchant une rémunération plus ou moins fixe par période de temps ou par unité de produit fabriqué.

Sans prétendre faire le tour de l'extrême diversité des situations rencontrées, on peut citer quelques cas fréquemment rencontrés dont il sera utile d'instruire au préalable l'enquêteur, dont il conviendra

de lui donner la traduction exacte dans la langue de l'interview et pour lequel il faudra lui préciser rigoureusement la catégorie de la nomenclature qui y correspond. C'est ici que les enquêtes anthropologiques peuvent jouer un rôle primordial dans la démarche statistique, en apportant les précisions nécessaires à la définition du contenu des concepts et à leur adaptation à des réalités socio-économiques diverses.

Les divers types de tâcheronnage ou de travail à façon sont les formes particulières que prend la sous-traitance à petite échelle dans le secteur non structuré. Avec les diverses formes de ce que l'on peut appeler le travail au pourcentage - formes voisines du métayage agricole - elles constituent autant de positions spécifiques entre le pur salariat et le pur statut d'indépendant.

Le travail à façon ou à la tâche est le moyen par lequel le petit entrepreneur du secteur non structuré (mais aussi, remarquons-le, la grande entreprise de bâtiment), soumis généralement à d'importantes variations saisonnières, adapte de façon simple le volume de ses effectifs de main d'oeuvre aux stricts besoins de son atelier. Ainsi est assurée la parfaite et instantanée divisibilité de la force de travail nécessaire. Plutôt que de recruter un travailleur permanent dont il n'aurait plus l'utilité durant une autre période de l'année, le patron aura tendance à embaucher un travailleur à façon selon un contrat (non écrit) qui limite l'embauche à la durée nécessaire à la réalisation de la tâche. Dès que cette tâche est accomplie, le travailleur perçoit la somme convenue au départ et redevient "libre". Une conséquence immédiate de cette forme de travail est que le tâcheron a intérêt à réaliser le contrat dans les plus brefs délais et, ainsi que cela s'observe notamment dans le secteur du bâtiment, mais aussi dans la confection et le cuir, il est probable qu'une force de travail familiale et particulièrement enfantine, sera ainsi mobilisée sans apparaître dans les statistiques (sauf peut être celles des ménages).

La variété des formes de tâcheronnage est extrême, allant du tâcheron travaillant dans son propre atelier, avec ses propres matières premières et sa propre main d'oeuvre (sous-traitance pure, et donc statut d'indépendant) jusqu'au tâcheron travaillant dans l'atelier même du commanditaire avec les matières premières et la main d'oeuvre que celui-ci lui procure (il s'agit alors d'une forme de salariat pure et simple, mais qui ne sera pas déclarée comme telle par l'employeur, même si le tâcheron se trouve dans l'atelier au moment de l'enquête), en passant par des formes mixtes telles celles que l'on observe chez les fabricants de chaussures dans le Maghreb : le travail s'effectue dans l'atelier du commanditaire qui fournit la matière première, l'outillage appartient à l'ouvrier qui embauche sa propre main d'oeuvre.

On se rapproche alors des formes de travail au pourcentage, très répandues dans certaines professions comme les coiffeurs, tailleurs, boulangers, et qui font inévitablement penser à ce que l'on

appelle le métayage dans l'agriculture. Coiffeurs et tailleurs par exemple, peuvent embaucher des salariés auxquels ils attribuent un instrument de travail déterminé (un fauteuil, ou une machine à coudre) et qu'ils rémunèrent par une proportion fixée conventionnellement (mais généralement non écrite) des recettes issues du travail réalisé sur le fauteuil ou la machine. La proportion est souvent égale à 50%, mais elle peut être différente. Selon les rapports qui existent entre les deux personnes, on parlera d'associé, de salarié ou d'indépendant.

Chez les boulangers, on trouve des propriétaires des murs et du four qui font payer la location en pourcentage des recettes réalisées. Dans les enquêtes d'entreprises, ce sont les "locataires" qui répondent alors à l'enquêteur, et l'on a constaté qu'ils se déclaraient souvent comme salariés, le patron étant alors absentéiste. Mais si cette forme de contrat a surtout été observée dans la boulangerie où le capital-machine fait partie des murs, on a observé son développement dans d'autres branches d'activité où les propriétaires de locaux vides essaient d'équiper ces locaux en matériel pour constituer des associations capital-travail où apparaissent de nouvelles formes de salariat à l'égard desquelles la législation du travail est impuissante.

Tous ces exemples visent à montrer que le concept de salariat recouvre des situations extrêmement diverses qui n'ont pas toujours de rapport avec ce que l'on entend généralement par ce terme ; et parallèlement, ce même concept, ou plutôt l'utilisation qu'on en fait, échoue à recouvrir des formes larvées ou transformées de salariat. Il est donc hasardeux de prendre l'absence de salarié comme critère de définition du secteur non structuré ; de la même façon, pour les définitions utilisant un critère de taille, il est sans doute préférable de fixer la limite en nombre d'emplois plutôt qu'en nombre de salariés. Et en tout état de cause, il est clair qu'on ne saurait limiter la méthode d'appréhension du secteur non structuré aux seules statistiques d'entreprises ou d'établissements puisqu'un certain nombre des emplois qui s'y exercent n'apparaîtront que dans le secteur non structuré non localisé.

MAROC
MINISTERE DU PLAN
DIRECTION DE LA STATISTIQUE

FRANCE
INSEE
ORSTOM

ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES STATISTICIENS D'ENQUETES

**SEMINAIRE
SUR LES STATISTIQUES
DE L'EMPLOI
ET DU SECTEUR NON STRUCTURE**

**Rabat, 10-17 Octobre 1984
rapport des sessions et communications
tome 1**

MAROC
MINISTÈRE DU PLAN
DIRECTION DE LA STATISTIQUE

FRANCE
INSEE
ORSTOM

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES
STATISTICIENS D'ENQUÊTES

SEMINAIRE
SUR LES STATISTIQUES
DE L'EMPLOI
ET DU SECTEUR NON STRUCTURE

RABAT, 10-17 OCTOBRE 1984
RAPPORT DES SESSIONS ET COMMUNICATIONS
TOME 1

PARIS - JUILLET 1985